

Séance
ordinaire du 19
février 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19^e)
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et monsieur Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents Madame Sonia Lévesque, du journal L'Avantage et monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.02.77

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.02.78

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. Autorisation de signature entre la Ville de Mont-Joli et 9210-6010 Québec inc. pour la vente de terrains.
4. Autorisation de signature dans le dossier de modification des désignations des lots dans le dossier de 9210-6010 Québec inc.

FINANCES

5. Confirmation du financement – programme d'aide aux projets.
6. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au comité organisateur de la Fresqu'ô fête.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Autorisation d'affichage des emplois étudiants pour l'été 2018.

LOISIRS

8. Ratification de mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre dans le dossier de la construction d'un nouvel aréna.
9. Adjudication d'un mandat à l'étude de notaires, Michaud, Charbonneau, Heppell inc.
10. Autorisation d'engagement financier relatif à la programmation de la semaine de relâche.
11. Autorisation de circuler dans les limites de la ville de Mont-Joli au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent.
12. Autorisation d'application d'une tarification spéciale pour le stade du centenaire – tournoi LHPS.
13. Autorisation de formation à madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Ratification de mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre dans le dossier de la construction d'une nouvelle caserne.

TRAVAUX PUBLICS

15. Renouvellement de l'adhésion au réseau environnement et au programme PEEP.
16. Autorisation de signature pour le permis d'intervention et de voirie 2018.

URBANISME

17. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 249. avenue du Sanatorium.
18. Consultation publique d'une demande de dérogation mineure pour le 1420, avenue du Sanatorium.
19. Consultation publique d'une demande de dérogation mineure pour le 1677, rue Côté.
20. Adoption du règlement 2017-1374 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
21. Adoption du règlement 2017-1376 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
22. Affaires nouvelles
23. Période de questions.
24. Clôture et levée de l'assemblée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.02.79

AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9210-6010 QUÉBEC INC. POUR LA VENTE DE TERRAINS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville la vente des lots 6 193 281 du cadastre du Québec d'une

superficie de 2 282.02 pieds carrés à 4 \$ le pied carré pour un montant total de 9128.09 \$, le lot 6 193 287 du cadastre du Québec d'une superficie de 2875.13 pieds carrés à 2 \$ le pied carré pour un montant de 5750.27 \$ à 9210-6010 Québec Inc. représentée par monsieur Jean-Marie Lamontagne et/ou madame Valérie Lamontagne.

En contrepartie, la Ville de Mont-Joli achète lot 6 204 539 du cadastre du Québec à 9210-6010 Québec inc., d'une superficie de 4860.06 pieds carrés à 4 \$ le pied carré pour un montant total de 19 440.26 \$.

Le lot 6 217 894 du cadastre du Québec d'une superficie de 10 199.14 pieds carrés appartenant à 9210-6010 et le lot 6 217 896 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Mont-Joli feront l'objet d'un échange entre les parties.

De plus, une servitude de stationnement sera donnée par la Ville de Mont-Joli à 9210-6010 Québec Inc. pour le lot 6 193 283 et devra être inscrite audit acte de vente. La responsabilité de la servitude ainsi que l'entretien et la réparation de ce terrain seront assumés par 9210-6010 Québec inc. Lesdits actes seront préparés par le notaire choisi par la compagnie 9210-6010 Québec.

Cette résolution annule et remplace la résolution 17.12.602.

18.02.80

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER DE MODIFICATION DES DÉSIGNATIONS DES LOTS DANS LE DOSSIER DE 9210-6010 QUÉBEC INC.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy, ou le maire suppléant et le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de modification des désignations des lots dans le dossier de 9210-6010 Québec inc. préparé par Me Miville Cantin et signé devant Me Nadia Heppell.

FINANCES

18.02.81

CONFIRMATION DU FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu la confirmation d'une subvention de 33 500 \$ sur un projet de 55 700 \$ du Ministère de la Culture et des Communications pour le projet de développement des collections et de l'achalandage pour l'exercice 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention sera versée sur une période de 3 ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme au Ministère de la Culture et des Communications qu'elle autofinancera le projet.

18.02.82

AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FRESQU'Ô FÊTE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête d'une somme de 15 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli. Ce montant est prévu au budget de la Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.02.83 **AUTORISATION D’AFFICHAGE DES EMPLOIS ÉTUDIANTS POUR L’ÉTÉ 2018**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage des emplois étudiants pour l'été 2018 :

- **Au service des travaux publics** : 6 étudiants
- **Au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire** : 11 étudiants.
- **Au service incendie** : 4 étudiants.

LOISIRS

18.02.84 **RATIFICATION DE MANDAT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DANS LE DOSSIER DE LA CONSTRUCTION D’UN NOUVEL ARÉNA**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat de monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre, pour la préparation du plan de localisation et de l'opération cadastrale aux fins de transaction, et ce, au montant de 2275 \$ plus les taxes.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Vézina à préparer le lotissement et une servitude réciproque de passage et d'usage entre les parties pour l'utilisation du stationnement. Le conseil municipal autorise également les frais liés auxdits actes.

18.02.85 **ADJUDICATION D’UN MANDAT À L’ÉTUDE DE NOTAIRES, MICHAUD, CHARBONNEAU, HEPPELL INC.**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la notaire Nadia Heppell, de l'étude Michaud, Charbonneau, Heppell Inc. à procéder à la préparation des actes nécessaires pour la cession des terrains de la Commission scolaire des Phares à la Ville de Mont-Joli dans le dossier de la construction d'un aréna, incluant un droit de premier refus ainsi que l'établissement d'une servitude réciproque de passage et d'usage entre les parties pour l'utilisation du stationnement. La Ville assumera les frais reliés auxdits actes.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur le maire, Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli lesdits documents.

18.02.86 **AUTORISATION D’ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF À LA PROGRAMMATION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais résolu à l'unanimité d'autoriser le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à consacrer une somme d'environ 6000 \$ plus taxes pour diverses activités d'animation et de jeux offertes dans le cadre de la semaine de relâche par le service des loisirs et de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

18.02.87 **AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU TOUR DES JEUNES DESJARDINS BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser les participants au *Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent* à emprunter les avenues Ross, Gaboury, Villeneuve, Poirier, Levasseur, de même que les rues d'Anjou et Perreault à l'occasion de cette activité de plein air. Plus de 200 jeunes du 3^e au 5^e secondaire seront de passage à Mont-Joli les 21 et 22 mai 2018. Ils passeront la nuit à l'École du Mistral avant de reprendre le parcours qui les emmènera de St-Pascal

(Kamouraska) à Matane. Les organisateurs prendront les dispositions auprès de la Sûreté du Québec, des services ambulanciers, de sécurité incendie ainsi que des travaux publics.

18.02.88 AUTORISATION D'APPLICATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE STADE DU CENTENAIRE – TOURNOI LHPS

CONSIDÉRANT QUE la ligue de hockey préparatoire scolaire LHPS présentera les séries M-12 et M13 du 23 au 25 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Allan Johnston a transmis à la Ville une demande de tarification spéciale pour l'utilisation du Stade du centenaire;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi fait partie des événements spéciaux de Mont-Joli et que les retombées sont importantes pour les commerces de la région;

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale pour ce tournoi à savoir :

- Facturation pour la location de la glace au tarif de 325 \$;
- 30 \$/heure pour modification à l'horaire de travail des employés du stade.

18.02.89 AUTORISATION DE FORMATION À MADAME JOSÉE LÉVESQUE, DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Josée Lévesque à suivre une formation sur la responsabilité des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs qui aura lieu à Pointe-au-Père le 20 avril prochain au coût de 100 \$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil accepte de défrayer les frais de déplacement et de repas.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.02.90 RATIFICATION DE MANDAT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DANS LE DOSSIER DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat de monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre, pour la préparation du plan préliminaire et de l'opération cadastrale, et ce, au montant de 1600 \$ plus les taxes.

TRAVAUX PUBLICS

18.02.91 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT ET AU PROGRAMME PEEP

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau environnement et au programme PEEP, et ce, pour un montant de 1045\$ plus les taxes.

18.02.92 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2018 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, le conseil autorise monsieur Léo Caron, directeur des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli lesdits permis d'intervention.

URBANISME

18.02.93

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 249, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Glen Turrif a déposé une demande de dérogation mineure pour le 239, avenue du Sanatorium afin de régulariser la marge de recul requise pour une piscine à 0,87 mètre au lieu de la distance minimale de 1,50 mètre, régulariser la marge de recul latérale pour la remise no1 à 0,87 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre, régulariser la marge de recul requise de la remise no1 avec le bâtiment principal à 1,93 mètre au lieu de la distance de 2 mètres, régulariser la marge de recul latérale pour la remise no 2 à 0,06 mètre et 0,13 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre, régulariser la marge de recul avant de la résidence de 4,86 mètres au lieu de la distance de 6 mètres et régulariser la marge de recul de résidence de 1,93 mètre au lieu de la distance minimale de 2 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 31 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Glen Turrif pour le 239, avenue du Sanatorium pour régulariser les marges de la piscine, de la résidence et de la remise no 2. Quant à la remise no 1, elle devra être déplacée afin qu'elle soit conforme à la réglementation en vigueur.

18.02.94

CONSULTATION PUBLIQUE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1420, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Banville a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un garage isolé de 9,14 mètres de façade, 15,24 mètres de profondeur et de 8,53 mètres de hauteur et ayant une porte de 4,27 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2009-1210 prescrit une superficie maximale de 75 mètres carrés ne dépassant pas la superficie de la résidence, une hauteur maximale de 6 mètres ne dépassant la hauteur de la résidence ainsi que la hauteur d'une porte de garage à 2,75 m (9 pieds) maximum;

CONSIDÉRANT QUE l'effet de la dérogation si elle était accordée permettrait la construction d'un garage isolé de 139 mètres carrés, ayant une hauteur de 8,53 mètres et une porte de garage de 4,27 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE la superficie, la hauteur de la porte ainsi que la hauteur totale demandée dépassant largement les normes prescrites au règlement de zonage, et que le garage excèderait les dimensions du bâtiment principal, la dérogation est jugée comme majeure;

CONSIDÉRANT l'impact que pourrait avoir un garage d'une telle dimension pourrait occasionner un préjudice sérieux aux propriétés voisines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse d'accorder cette dérogation mineure puisqu'elle est jugée comme étant une dérogation majeure.

18.02.95 CONSULTATION PUBLIQUE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1677, RUE CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Pierre Lepage a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge arrière du garage isolé à 0,58 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre prescrite au règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 31 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Pierre Lepage pour le 1677, rue Côté.

18.02.96 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1374 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1374 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

18.02.97 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1376 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1376 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

AFFAIRES NOUVELLES

18.02.98 MOTION DE FÉLICITATIONS AU GOUVERNEMENT ÉTUDIANT DE L'ÉCOLE DES ALIZÉS

CONSIDÉRANT QUE la semaine de la persévérance scolaire a eu lieu la semaine du 12 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement étudiant de l'école des Alizés a présenté une activité vendredi dernier à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE cette activité simulait un séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement étudiant a été bien préparé par la professeur Stéphanie Ruest et la conseillère du district 2 Annie Blais;

POUR CES MOTIS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal félicite le gouvernement étudiant, la professeur Stéphane Ruest et la conseillère Annie Blais pour l'organisation de cette activité.

18.02.99

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

18.02.100

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière